

N° 1175 - AVRIL 2019

INFORMATION/TRAVAUX

OIGNIES/FUMAY - FERMETURE DE LA VOIRIE

Du 1er avril au 25 mai 2019

Dans le cadre des travaux majeurs de réfection de la N990 -OIGNIES/ FUMAY, nous vous informons que la circulation de tous les véhicules sera formellement interdite pendant toute la durée des travaux.

Des déviations adéquates seront mises en place.

Un accès sera néanmoins maintenu pour les riverains du Domaine des Nobertins et pour les services de secours uniquement.

Nous ne manquerons pas de communiquer en fonction de l'état d'avancement de ces travaux.

Merci déjà pour votre patience.

REPRISE DU MARCHÉ DE TERROIR & ARTISANAT DU PARC NATUREL

Pour cette septième saison, le marché bimensuel reprend ses quartiers Place Châtillon, le premier et le troisième samedis du mois !

Programme du samedi 6 avril de 9h à 13h à 5670 Nismes

- **Tout au long du marché (9h-13h)**: action de Pâques : petits œufs en chocolat (chocolaterie locale) offerts aux enfants qui se présenteront au stand du Parc naturel (dans la limite des stocks disponibles !)

- **10h précises**: Chasse aux œufs dans le parc communal

- **De 10h30 à 11h**: discours inaugural suivi d'une dégustation de produits locaux et du verre de l'amitié

- **De 11h à 11h30**: animation gratuite salsa/bachata/zumba (sous réserve de temps sec)

- La présence d'un équidé aux longues oreilles (sous réserve de temps sec)

- De la musique folk jouée par de sympathiques musiciens

Informations via le 060/39.17.90 ou sur www.pnvh.be ou via la page FACEBOOK du marché du parc naturel.

PERMANENCES FISCALES MENSUELLES

Le SPF Finances vous informe de l'arrêt des permanences fiscales mensuelles organisées au Centre administratif de Nismes et vous invite à vous adresser directement auprès de leurs services. En effet, beaucoup d'informations sont disponibles dans le «My Minfin» (www.myminfin.be).

Toutefois les PERMANENCES D'AIDE AU REMPLISSAGE DES DECLARATIONS FISCALES sont maintenues sur l'entité du Viroinval, sur rendez-vous, comme suit :

- **NISMES**: Centre administratif, Parc Communal 1 :

09/05 – 21/05 et 13/06 de 09h à 12h et de 13h à 16h

- **TREIGNES**: Ecole Communale, rue Eugène Defraire 30 :

24/05 de 13h à 16h

- **OIGNIES**: ASBL G.A.S.C.O.T., rue Roger Delizée 9 :

27/05 de 13h à 16h

Un système de pré-inscription obligatoire est mis en place par l'Administration communale, pour les personnes domiciliées à Viroinval en priorité, par téléphone uniquement au 060/31.01.74 en communiquant vos coordonnées et le nombre de déclarations à compléter.

Les rendez-vous seront fixés par période de 10 minutes par déclaration. Lors du rendez-vous, veuillez vous munir de votre carte d'identité et de votre code PIN ainsi que de tous les documents nécessaires à l'établissement de la déclaration fiscale.

AGENDA

Nismes: Le 13.04.19: De 10h à 16h00 au Centre Culturel Régional Action Sud - **Bourse aux vêtements, jouets et articles de puériculture**

- 7€/emplacement - Entrée libre - Infos: 0474/61.80.55



APPEL A CANDIDATURE POUR LE RENOUELEMENT DE LA COMMISSION CONSULTATIVE COMMUNALE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE MOBILITÉ (CCATM) de VIROINVAL

Le Collège communal de Viroinval annonce le renouvellement intégral de la Commission Consultative Communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité (CCATM) en exécution des articles D.I.7 à D.I.10 du Code du Développement Territorial.

Le conseil communal choisira les membres de la commission en respectant :

1° une représentation spécifique à la commune des intérêts sociaux, économiques, patrimoniaux, environnementaux, énergétiques et de mobilité ;

2° une répartition géographique équilibrée ;

3° une répartition équilibrée des tranches d'âge de la population communale ;

4° une répartition équilibrée hommes- femmes.

Le présent avis fait appel aux candidatures à la fonction de président et des membres de la commission.

L'acte de candidature, dont le formulaire peut être obtenu sur simple demande par téléphone au 060/31.00.42 ou par email

leilla.meddouri@viroinval.be contient :

1° les nom, prénom, âge, sexe, profession et domicile du candidat ; Le candidat est domicilié dans la commune ou le siège social de l'association que le candidat représente est situé dans la commune.

2° parmi les intérêts sociaux, économiques, patrimoniaux, environnementaux, énergétiques ou de mobilité, celui ou ceux qu'il souhaite représenter, soit à titre individuel soit à titre de représentant d'une association ainsi que ses motivations au regard de ceux-ci ;

3° lorsque le candidat représente une association, le mandat attribué par l'association à son représentant.

Sous peine d'irrecevabilité, les actes de candidatures sont adressés au Collège communal de Viroinval dans les délais suivants : du 1er avril 2019 au 30 avril 2019 inclus

- soit par courrier postal (le cachet de la poste faisant foi) ;

- soit par courrier électronique (singrid.philippe@viroinval.be);

- soit déposé contre récépissé auprès du secrétariat communal.

Toute demande de renseignement est adressée à Madame Singrid PHILIPPE, Directrice générale - singrid.philippe@viroinval.be

CAMPAGNE DE DÉRATISATION

Une campagne de dératisation de la Commune de Viroinval sera entreprise du 09 avril au 10 avril 2019 inclus. La société ANTICIMEX effectuera le traitement de tous les biens communaux. Gratuitement pendant la campagne, une distribution d'appâts, sur demande, sera organisée auprès des habitants de l'entité (200 gr maximum par habitation).

Renseignements et inscriptions: Service des travaux : 060/37.00.60 de 8h00 à 16h00. **Date limite des inscriptions : 05.04.19**